



N° 024/MISP/DC/SGM/SA

01 BP : 925 COTONOU

TEL : + 229 21 30 19 96

+ 229 21 30 11 06

[www.intérieur.gouv.bj](http://www.intérieur.gouv.bj)

Cotonou, le 19 novembre 2025

## COMMUNIQUÉ RADIO-TÉLÉDIFFUSÉ

### **Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :**

Dans le cadre de l'édition 2026 du pèlerinage à la Mecque, il sera organisé par la Direction de l'Émigration et de l'Immigration (DEI), une opération spéciale de délivrance de passeports ordinaires biométriques au profit des candidats suivant le programme ci-après :

N° D'ORDRE	PERIODE	LIEU	DEPARTEMENTS	COMMUNES CONCERNÉES
	À partir du lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Direction de l'Émigration et de l'Immigration	Littoral, Atlantique, Ouémé, Plateau, Mono, Couffo	Toutes les communes des départements concernés
1	Du mardi 02 au mercredi 03 décembre 2025	Mairie de Savalou	Zou, Collines	Savalou, Dassa, Savè, Bantè, Djidja
2	Du mardi 02 au jeudi 04 décembre 2025	Mairie de Bassila	Donga	Bassila
3	Du vendredi 05 au mardi 09 décembre 2025	Préfecture de Kandi	Alibori	Kandi, Banikoara, Gogounou, Ségbana
4	Du samedi 06 au mercredi 10 décembre 2025	Préfecture de Natitingou	Atacora	Natitingou, Tanguiéta, Matéri, Cobly, Boukoumbé, Kouandé, Pehunco, Kérou
5	Du mercredi 10 au dimanche 14 décembre 2025	Mairie de Malanville	Alibori	Malanville, Karimama
6	Du jeudi 11 au samedi 20 décembre 2025	Préfecture de Djougou	Donga	Djougou, Copargo, Ouaké
7	Du mardi 16 au lundi 22 décembre 2025	Préfecture de Parakou	Borgou	Parakou, Tchaourou, N'Dali, Pèrèrè
	Du mardi 23 au dimanche 28 décembre 2025	Préfecture de Parakou	Alibori, Atacora, Donga	Ratissage pour toutes les communes des départements concernés
8	Du dimanche 21 au dimanche 28 décembre 2025	Mairie de Bembèrèkè	Borgou	Nikki, Kalalé, Sinendé

## Pièces requises pour la délivrance des passeports aux nationaux

1. une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé délivré par l'ANIP ;
2. une (01) copie du certificat d'identification personnelle délivré par l'ANIP ou de la carte nationale d'identité biométrique (CNIB) en cours de validité ;
3. une (01) photo d'identité à fond blanc de format PP normes OACI ;
4. l'ancien passeport biométrique et sa copie en cas de renouvellement ;
5. un (01) certificat de nationalité et l'acte de naissance du parent géniteur ayant accordé la nationalité, pour les béninois nés à l'extérieur ;
6. la fiche récapitulative imprimée après paiement et prise de rendez-vous en ligne sur le site [e-servicepublic.bj](http://e-servicepublic.bj).

## Pièces requises pour la délivrance des passeports aux étrangers résidents

1. une (01) copie de l'acte de naissance ;
2. une (01) copie du certificat d'identification personnelle d'étranger ou du résident (CIPE ou CIPR) en cours de validité ;
3. une (01) copie de la carte de résident en cours de validité ;
4. le passeport du pays d'origine et sa copie ;
5. une (01) photo d'identité à fond blanc de format PP normes OACI ;
6. la fiche récapitulative imprimée après paiement et prise de rendez-vous en ligne sur le site [e-servicepublic.bj](http://e-servicepublic.bj).

Toutefois, les étrangers ressortissants des pays membres de la CEDEAO sont exemptés de la carte de résident. Ils présenteront la carte nationale d'identité biométrique (CNIB-CEDEAO) de leur pays d'origine ou un carnet de voyage CEDEAO ou encore leur passeport en cours de validité, conformément au protocole AP1/5/79 du 29 mai 1979 relatif à la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique tient à rassurer les futurs pèlerins que les mesures idoines sont prises par la Direction de l'Émigration et de l'Immigration, pour leur faciliter l'accomplissement des formalités.

Par ailleurs, il est porté à l'attention de tous les futurs pèlerins étrangers résidents que ceux titulaires d'un passeport spécial Hadj devront le restituer à leur retour contre remise de leur passeport d'origine.

